



## Les AESH comme variables d'ajustement de la rentrée

---

Comme les années précédentes, la rentrée 2024 aura été marquée par les dysfonctionnements en ce qui concerne la scolarisation des élèves en situation de handicap. Alors que les ministères communiquent sur le renforcement de l'accompagnement humain et la mise à disposition d'un-e AESH à chaque élève qui en a besoin, c'est à une tout autre réalité que sont confrontés les personnels et les familles.

Les ministères portent l'entière responsabilité des tensions engendrées dans les écoles et établissements scolaires. Avec plus de 490 000 élèves en situation de handicap scolarisés en milieu ordinaire, dont la moitié ne bénéficient pas de l'accompagnement auquel elles et ils ont droit, le choix de réduire de 4 000 à 3 000 le nombre d'emplois d'AESH créés à la rentrée est lourd de conséquences. Il se fait au détriment des élèves qui disposent d'une notification mais ne bénéficient pas encore tous d'un accompagnement. Il entraîne aussi une nouvelle dégradation des conditions d'emploi des AESH qui figurent déjà parmi les agent-es les plus précaires dans l'Éducation. La possibilité de bénéficier d'un avenant à leur contrat pour accompagner les élèves sur le temps de la pause méridienne est une véritable usine à gaz. C'est en totale contradiction avec les annonces des ministères portant sur l'amélioration du temps de travail des AESH. La FSU rappelle que l'heure d'accompagnement sur le temps méridien doit être inscrite sur l'emploi du temps de l'AESH et payée en conséquence. La FSU restera vigilante sur le respect de ce droit.

Les administrations tentent de faire bonne figure en délayant les heures d'accompagnement scolaire et en bricolant les emplois du temps pour tenir l'engagement de l'État sur la pause méridienne. Heures imposées durant la pause méridienne, bascule d'heures d'accompagnement scolaire sur le temps périscolaire, maintien voire baisse de la quotité de travail, diminution de salaire... C'est inadmissible.

Pour la FSU, l'école inclusive nécessite des moyens ambitieux pour garantir son bon fonctionnement. Elle ne peut reposer sur les seul-es AESH utilisé-es comme variables d'ajustement. La FSU s'adresse aux ministères pour obtenir des moyens supplémentaires pour en finir avec les dysfonctionnements et pour garantir de meilleures perspectives professionnelles aux AESH.

La FSU rappelle son exigence de création d'un corps de catégorie B pour les AESH, un temps plein par défaut à 24 heures d'accompagnement hebdomadaire, la fin des PIAL et des PAS et un salaire minimum à 1850€ par mois.